



Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion des membres du Comité Syndical de l'USESA qui aura lieu le :

MARDI 24 SEPTEMBRE 2024 à 18 H 00
Réunion au siège de l'USESA
4 Bis Avenue Gustave Eiffel à CHATEAU- THIERRY 02400

A l'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 02 juillet 2024

Délégation de service public

- 2) Rapports annuels du délégataire sur l'exploitation du service d'eau 2023 présenté par la société Véolia eau

Rapport annuel

- 3) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau 2023 (projet rapport joint)
- 4) Rapport d'activités 2023 (projet rapport joint)

Bureau

- 5) Composition du bureau

Marchés publics

- 6) Travaux d'interconnexion en eau potable des communes de Coincy et Brécy sous charte qualité (marché n° 2024 USESA 05) : attribution
- 7) Travaux de canalisations et reprise de branchements sous charte qualité eau potable, rue du Général Mangin à Villers-Cotterêts (marché n°2024 USESA 09) : attribution
- 8) Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une usine de traitement des pesticides et réhabilitation de la station existante à Fère en Tardenois (marché n° 2024 USESA 06) : attribution

Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne

4 bis avenue Gustave Eiffel, 02400 Château-Thierry
Tél. : 03 23 71 02 80 - Mail : contact.eau@usesa.fr

Environnement

- 9) Etude de l'AAC du captage de Nogentel : validation du plan d'actions

Finances

- 10) Emprunt : lancement de la consultation
11) Suppression de la régie de recettes pour la délivrance de copie de documents administratifs

Convention de vente d'eau

- 12) Conventions de vente et achat d'eau avec la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq (CCPO)
13) Convention pour la vente d'eau à la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB) pour l'alimentation en eau potable de hameaux de Citry sur Marne par la commune de Pavant

Administration générale

- 14) Contrat d'assurance statutaire des agents affiliés à la CNRACL
15) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président
16) Questions diverses

Je compte vivement sur votre présence et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le 11 septembre 2024
Le Président

Hugues DAZARD



Mention pour les délégués titulaires empêchés de participer à la réunion :

Il vous est rappelé que le délégué suppléant peut siéger aux réunions du comité syndical à la place du délégué titulaire, en cas d'empêchement temporaire de ce dernier (article L 5211-6 du CGCT)

Dans ce cas, le délégué titulaire empêché doit informer le Président de l'USESA du suppléant qu'il aura désigné pour siéger au comité syndical à sa place.

A toutes fins utiles, la liste des délégués suppléants vous est jointe au présent envoi.

Nous vous invitons à prévenir le Président de l'USESA par mail à : contact.eau@usesa.fr

Le suppléant désigné doit être destinataire de la présente convocation et des documents annexés à celle-ci. Ces documents seront transmis par l'USESA au suppléant désigné.

Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne

4 bis avenue Gustave Eiffel, 02400 Château-Thierry

Tél. : 03 23 71 02 80 - Mail : contact.eau@usesa.fr